



**communautés
européennes**

NOTE D'INFORMATION

**KELLES: 244, RUE DE LA LOI
TELEPHONE: 35 00 40**

**EMBOURG: 18, RUE ALDRINGER
TELEPHONE: 292.41**

Division « information syndicale et ouvrière »

SOMMAIRE

Pages

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

Les perspectives de l'intégration européennes	1
Rencontre de la Commission de la C.E.E. avec les dirigeants syndicalistes C.I.S.L.	2
Les syndicats C.I.S.L. des Six se prononcent sur les relations avec l'Espagne et la fusion des Exécutifs	4
Fusion des Exécutifs et renforcement de l'action syndicale dans le cadre de la Communauté discutés à la réunion du Bureau exécutif de l'Organisation européenne des syndicats chrétiens	4
Rencontre entre une délégation du Secrétariat européen de la C.I.S.L. et des membres du Gouvernement luxembourgeois	5
Les problèmes des travailleurs italiens en Allemagne : Une réunion à Düsseldorf entre des représentants du D.G.B. et de la C.I.S.L. et de la U.I.L.	6
Congrès syndicaux :	
- Vème Congrès de la Confédération internationale des cadres . . .	8
- Le Congrès de la Fédération néerlandaise catholique des métallurgistes	11
Les syndicats F.S.M. et le Marché commun :	
- Session du Comité confédéral national de la C.G.T. (France) . . .	12
- Manifestation des mineurs C.I.S.L. à Dortmund : une déclaration de la fédération des mineurs C.G.T.	14
- Deux articles de "Rassegna sindacale"	14

II. PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

VIème réunion de la Commission commune C.I.S.L. des travailleurs du bois et du bâtiment des Communautés européennes	15
Résolution du Comité exécutif des mineurs et des métallurgistes C.I.S.L. sur la fusion des Exécutifs	16
Rencontre entre M. Spaak et une délégation de mineurs et de métallurgistes C.I.S.L. des Six	16
La centrale des métallurgistes de Belgique F.G.T.B. et la fusion des Communautés européennes	17
"Revaloriser d'urgence le métier de mineur ou compromettre l'avenir de l'industrie charbonnière", une déclaration des mineurs C.I.S.C.	18

Le secrétariat de l'Internationale des syndicats de mineurs C.I.S.C. propose la constitution d'un Comité d'action pour un Statut européen du mineur	20
Réunion du Comité exécutif des mineurs et métallurgistes C.I.S.L.-C.E.C.A.	21
Le nouveau secrétariat de la Fédération italienne des métallur- gistes (F.I.M.-C.I.S.L.)	21
Les problèmes européens évoqués au Comité central de la Fédéra- tion internationale des ouvriers sur métaux (C.I.S.L.)	22
Un mémorandum de la Fédération internationale des cadres des mines à la Haute Autorité de la C.E.C.A.	22

III. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

Les problèmes européens de consommation : Une résolution du Comité d'action européenne de l'Union internationale des organismes familiaux	24
Rallye européen de la J.O.C.	25
51ème semaine sociale de France : Le travail et les travailleurs dans la société contemporaine	26

IV. CE QU'A DIT LA PRESSE SYNDICALE 28

V. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION 34

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

LES PERSPECTIVES DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Le discours de M. Del Bo à la VIème rencontre européenne, organisée par la C.I.S.L. (Italie), à Florence

M. Dino Del Bo, président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., a parlé à Florence, le 17 juillet 1964, des perspectives de l'intégration européenne, lors de la VIème rencontre européenne, organisée par la Confederazione italiana sindacati lavoratori (C.I.S.L.), en collaboration avec le Service de presse et d'information des Communautés.

M. Del Bo a, entre autres, déclaré qu'il est tout d'abord nécessaire que l'intégration économique aboutisse aux effets désirés sur le plan de la justice distributive et qu'elle réalise un rapprochement substantiel des niveaux économiques des six Etats de la Communauté. De là découle la fonction des organismes syndicaux dans le cadre du processus d'intégration européenne : une fonction de contrôle démocratique, en vue d'obtenir que le développement des richesses, au lieu de se traduire uniquement par une accumulation capitaliste, bénéficie au contraire également aux classes laborieuses et, par conséquent, aboutisse à un progrès fondamental incontestable.

Pour ce qui est des rapports entre les économies des six Etats, le président Del Bo a souligné qu'il doit s'agir d'un rapprochement important et permanent, et qu'il existe par conséquent, dans l'intérêt même de l'Europe, une exigence de solidarité réciproque et constante. En d'autres termes, la situation de chaque économie conditionne le comportement et les réactions des autres, de même que pour chacune d'entre elles il faut tenir compte de certains facteurs décisifs : le développement déjà réalisé, les forces d'expansion, les exigences légitimes de la main-d'oeuvre.

"S'il est possible, dans certaines circonstances difficiles, de demander à l'un des six Etats de réduire la consommation - a conclu le président Del Bo - il n'est pas possible par contre, d'aller au-delà d'une rationalisation équilibrée des investissements : ceci vaut en première ligne pour l'industrie de base, pour les sources d'énergie et pour tous les secteurs de production sans le développement desquels aucun des six Etats, spécialement s'il est caractérisé par un développement industriel récent, ne pourrait se maintenir au niveau des autres".

RENCONTRE DE LA COMMISSION DE LA C.E.E.
AVEC LES DIRIGEANTS SYNDICALISTES C.I.S.L.

Bruxelles, le 9 juillet 1964

La Commission de la C.E.E. a rencontré à Bruxelles, le 9 juillet 1964, une délégation du Comité exécutif des organisations syndicales C.I.S.L. des six pays de la Communauté.

A l'issue de la réunion, le Porte-Parole de la Commission de la C.E.E. a diffusé l'information à la presse suivante :

"La Commission de la Communauté économique européenne a reçu jeudi matin, pour un entretien, les membres du Comité exécutif des syndicats libres de la C.E.E. Cet entretien, qui était conduit du côté du Comité exécutif par son président, M. Ludwig Rosenberg, et du côté de la Commission par le président Walter Hallstein, a porté sur des questions d'intérêt commun dans les domaines de la politique économique et de la politique sociale européenne. Au cours de cet entretien, la Commission a rendu hommage à la contribution décisive que les syndicats libres ont apportée à l'édification de la Communauté européenne en soutenant l'oeuvre d'unification européenne. A la suite de l'entretien, le président de la Commission a offert un déjeuner aux membres du Comité exécutif.

"Du côté des syndicats libres, ont participé à l'entretien :

MM. Ludwig Rosenberg	Président du Comité exécutif Premier président du Deutscher Gewerkschaftsbund
Otto Brenner	Premier président de l'I.G.-Metall Membre du Comité économique et social
Harm G. Buiters	Secrétaire général du Secrétariat syndical européen
Charles Veillon	Membre du Secrétariat confédéral de la C.G.T.-F.O. Membre du Comité économique et social
Camille Mourgues	Membre du Secrétariat confédéral de la C.G.T.-F.O. Membre du Comité économique et social
Louis Major	Secrétaire général de la F.G.T.B. Député, Président du groupe des travailleurs du Comité économique et social
Enzo Della Chiesa	Secrétaire de la U.I.L. Membre du Comité économique et social
Carlo Savoini	Chef de la Division des relations extérieures de la C.I.S.L. (Italie)

MM. Harry Ter Heide Conseiller de la N.V.V.
Membre du Comité économique et social

Théo Rasschaert Secrétaire du Secrétariat syndical européen.

"Représentaient la Commission au cours de l'entretien, outre le Président Hallstein, MM. Sizzo Mansholt, et Robert Marjolin, vice-présidents, ainsi que M. von der Groeben, le professeur Lionello Levi Sandri et M. Lambert Schaus, membres de la Commission".

De son côté, le Secrétariat syndical européen de la C.I.S.L. a publié le communiqué suivant :

"Le 9 juillet 1964 eut lieu une rencontre entre une délégation du Comité exécutif du Secrétariat syndical européen, conduite par son président Ludwig Rosenberg et la Commission de la C.E.E., représentée par M. W. Hallstein (président), MM. S. Mansholt et R. Marjolin (vice-présidents) ainsi que MM. H. von der Groeben, L. Levi Sandri et L. Schaus. Cette rencontre avait pour objet l'examen des insuffisances dans la collaboration entre la Commission et les syndicats européens.

"Le président, L. Rosenberg, ainsi que le secrétaire général, H. Buiters, ont souligné clairement que les syndicats n'acceptaient pas que leur droit de participer à la politique économique et sociale, déjà acquis sur le plan national, soit harmonisé vers le bas dans le cadre européen. Une discussion approfondie a été consacrée plus particulièrement à la participation des syndicats à l'élaboration de la politique économique à moyen terme, ainsi qu'aux premiers travaux d'harmonisation dans certains domaines de la sécurité sociale.

"De leur côté, le président et les membres de la Commission ont mis l'accent sur la grande importance qu'ils attachaient à des contacts étroits avec le mouvement syndical en dehors du cadre institutionnel. Chaque commissaire a tenu à souligner qu'il était prêt, pour son secteur particulier, à établir des contacts permanents; néanmoins, une institutionnalisation de ces contacts a été considérée comme peu souhaitable.

"Les délégués syndicaux ont pris bonne note des promesses de la Commission et ils se sont déclarés d'accord pour accepter à l'avenir, dans chacun des secteurs particuliers - y compris les problèmes généraux de la politique européenne - la méthode pragmatique préconisée par la Commission.

"Finalement, la Commission et les représentants syndicaux ont exprimé l'opinion qu'il serait utile, après un certain délai, de faire le point de cette forme de collaboration".

LES SYNDICATS C.I.S.L. DES SIX SE PRONONCENT
SUR LES RELATIONS AVEC L'ESPAGNE
ET LA FUSION DES EXECUTIFS

Bruxelles, le 8 juillet 1964

Au cours d'une réunion du Comité exécutif du Secrétariat européen C.I.S.L., les délégués des organisations syndicales des six pays de la C.E.E. affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres ont marqué une fois de plus leur opposition formelle à l'entrée de l'Espagne ou à son association à la Communauté économique européenne.

"Les organisations syndicales employeront tous les moyens en leur pouvoir pour empêcher que les futures négociations avec l'Espagne ne puissent devenir l'occasion d'ouvrir progressivement les portes de l'Europe à ce pays" ont déclaré les représentants des syndicats libres des Six. Ils estiment, en effet, que l'Espagne ne remplit aucune des conditions requises pour faire partie du Marché commun, du moins dans son contexte politique actuel.

Le Comité exécutif s'est prononcé à nouveau sur le problème de la fusion des Exécutifs européens, déclarant que le droit du mouvement syndical libre à être représenté de façon appropriée dans le nouvel Exécutif européen devra être maintenu. En liaison avec les forces politiques qui leur sont proches, les organisations syndicales mettront tout en oeuvre, aussi bien au niveau européen, qu'après de leurs gouvernements respectifs pour défendre cette revendication.

FUSION DES EXECUTIFS ET RENFORCEMENTS DE L'ACTION SYNDICALE
DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE
DISCUTES A LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF
DE L'ORGANISATION EUROPEENNE DES SYNDICATS CHRETIENS

Bruxelles, les 16 et 17 juillet 1964

Sous la présidence de A. Cool, s'est tenue à Bruxelles, les 16 et 17 juillet, la 19ème réunion du Bureau exécutif de l'Organisation européenne de la C.I.S.C.

En présence de M. A. Coppé, vice-président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., le Bureau a procédé à un échange de vues sur la fusion des Exécutifs des trois Communautés. Une attention particulière a été consacrée à la question des compétences supranationales de l'Exécutif unique et au problème de la représentation du monde du travail dans cet organe.

Le Bureau exécutif a confirmé sa position en faveur d'un Exécutif comprenant 14 membres et du renforcement des compétences communautaires du Parlement européen.

Une discussion approfondie a également été consacrée à l'exécution des décisions de la IIIème conférence européenne des syndicats chrétiens, tenue en avril 1964. Dans ce cadre, on a procédé à un échange de vues concernant l'application de la résolution de la conférence sur le rapport "Pour une véritable démocratie européenne" ainsi que concernant les conclusions issues du rapport sur "Une politique sociale à la dimension de l'Europe". Le Bureau a insisté notamment sur la nécessité d'un renforcement de l'action syndicale dans le cadre des Communautés, sur la consultation du mouvement syndical dans la mise en oeuvre de la politique économique à moyen terme de la C.E.E., ainsi que sur l'harmonisation des régimes sociaux dans la Communauté. Sur ce dernier point, le Bureau exécutif s'est prononcé en faveur de contacts tripartites (Gouvernements, Commission, partenaires sociaux) au niveau de la C.E.E.

La réunion de travail à Luxembourg, le 28 juillet 1964

"A la suite de différentes réunions tenues dans le cadre de l'Organisation européenne de la C.I.S.C. et notamment à la suite de la réunion tenue les 16 et 17 juillet à Bruxelles par le Bureau exécutif, une séance de travail a eu lieu à Luxembourg le 28 juillet.

"Il a été décidé que l'étude du problème de la fusion des Exécutifs européens et, à terme, celle des Communautés, sera poursuivie dans le cadre de l'Organisation européenne de la C.I.S.C. D'ores et déjà il existe, sur les options fondamentales, une identité de vues entre les confédérations nationales et les principaux secteurs professionnels intéressés à la C.E.E. et à la C.E.C.A.

"Sur la base des positions déjà arrêtées, un groupe de travail est chargé de préciser et de développer des prises de positions tenant compte, entre autres, des préoccupations particulières des secteurs C.E.C.A. L'objectif de ces travaux sera en premier lieu le maintien et le développement du rôle du syndicalisme dans l'élaboration et dans l'application d'une politique économique et sociale communautaire, dans le cadre de la Communauté unique".

RENCONTRE ENTRE UNE DELEGATION DU SECRETARIAT EUROPEEN DE LA C.I.S.L. ET DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT LUXEMBOURGEOIS

Luxembourg, le 20 août 1964

Le 20 août dernier, une délégation du Secrétariat syndical européen de la C.I.S.L., conduite par M. H.G. Buitter, secrétaire général, a rencontré les membres socialistes du Gouvernement luxembourgeois, représentés par M. Henri Cravatte, vice-président du Conseil et ministre de l'intérieur, M. Antoine Wehenkel, ministre des affaires économiques et du budget, et M. Raymond Vouel, secrétaire d'Etat au travail et à la santé publique.

L'entretien a porté notamment sur le problème de la fusion des Exécutifs européens, et l'on a souligné particulièrement la revendication du mouvement syndical, confirmée par son comité exécutif lors de la dernière réunion à Bruxelles, le 9 juillet, en faveur de la cooptation d'un syndicaliste dans l'Exécutif européen unique.

Les problèmes suivants ont été également discutés : programmation économique communautaire, politique commune des transports et politique énergétique commune, harmonisation de la sécurité sociale, mise en oeuvre de l'harmonisation sociale avec la collaboration des partenaires sociaux et, enfin, aspects sociaux de la politique agricole commune.

Après cet entretien des représentants du Secrétariat européen avec les membres socialistes du Gouvernement luxembourgeois, M. Antoine Krier, président de la C.G.T.L., et M. Antoine Weis, secrétaire général du L.A.V., ont rencontré, le 22 août, M. Werner, président du Conseil. Au cours de cette audience, les syndicalistes ont rappelé une nouvelle fois la revendication du mouvement syndical libre d'Europe d'obtenir la cooptation d'un syndicaliste au moins, au sein d'un éventuel exécutif européen unique.

De son côté, M. Ludwig Rosenberg, président du D.G.B., a demandé au Chancelier Erhardt, le 28 juillet dernier, que le Gouvernement fédéral allemand appuie la demande des syndicats de participation effective au nouvel Exécutif européen.

LES PROBLEMES DES TRAVAILLEURS ITALIENS EN ALLEMAGNE :
UNE REUNION A DUSSELDORF ENTRE DES REPRESENTANTS
DU D.G.B. ET DE LA C.I.S.L. ET DE LA U.I.L.

Dusseldorf, les 22 et 23 juillet 1964

A la suite d'une invitation du Bureau exécutif du D.G.B., les 22 et 23 juillet 1964 a eu lieu à Dusseldorf une première réunion avec les membres dirigeants des confédérations syndicales italiennes C.I.S.L. et U.I.L. Le but de cette réunion, qui était présidée par le membre du bureau exécutif du D.G.B., M. G. Stephan, était de discuter des mesures à prendre pour améliorer le bien-être des travailleurs italiens en Allemagne.

Il a été convenu - lit-on dans un communiqué du D.G.B. - de faire le nécessaire en vue d'étendre et d'améliorer cet état de choses et d'assurer ainsi le renforcement des contacts déjà existants.

Une attention toute particulière a été portée sur les prochaines élections dans les comités d'entreprise de l'industrie allemande et, dans ce contexte, aux problèmes résultant des efforts de la part des groupes extrémistes soit de gauche, soit de droite, afin de gagner une influence parmi les travailleurs italiens en Allemagne.

Un accord est également intervenu en ce qui concerne la réalisation des discussions régulières ayant pour but d'améliorer la situation sociale et humaine des travailleurs italiens en Allemagne. La prochaine réunion est fixée en octobre 1964 à Rome.

CONGRES SYNDICAUX

Vème CONGRES DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DES CADRES

Paris, les 6 et 7 juin 1964

Le Vème Congrès international des cadres, tenu à Paris les 6 et 7 juin, à la Maison internationale des chemins de fer, a réuni près de 200 délégués représentant les organisations nationales des pays de la Communauté économique européenne et pour certains secteurs professionnels, des cadres de Grande-Bretagne, de Suisse et d'Autriche. En outre, plusieurs délégations d'observateurs venues du Liban, d'Espagne, du Congo et du Portugal, ont suivi les travaux du Congrès. De nombreuses personnalités françaises et étrangères ont également assisté aux assises de cette assemblée internationale.

M. J.-J. Ribas, directeur à la direction générale "Affaires sociales", de la C.E.E., représentait le professeur L. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E.

La séance inaugurale a été marquée par deux importants discours relatifs à la doctrine de la Confédération internationale des cadres : l'un prononcé par M. André Malterre, en sa double qualité de président de la Confédération générale des cadres (France) et de président d'honneur de la Confédération internationale des cadres, l'autre par M. Giuseppe Togni, président de la C.I.C.

Dans son exposé introductif, M. André Malterre a notamment déclaré que "la Confédération internationale des cadres, bien qu'européenne par ses adhérents, a une vocation mondiale. Il lui faut donc étudier, en créant au besoin deux commissions spéciales, deux problèmes qui sont le premier la finalité de l'Europe, conditionnant l'évolution des relations entre la Communauté et les grandes nations industrielles, le "Kennedy round", l'autre intéressant l'univers tout entier, à savoir l'amélioration du niveau de vie dans les pays en voie de développement.

"Trois options peuvent être prises, au sens philosophique, en ce qui concerne la finalité de l'Europe :

1. Une Europe qui serait une sorte de "club d'Etats", analogue au Commonwealth, chacun gardant la liberté du choix politique. Cette orientation - déclarait le président de la Confédération générale des cadres - est contraire au traité de Rome. L'intégration économique n'est pas compatible avec la liberté d'action sur le plan politique car il est impossible de concevoir un Etat souverain politiquement alors qu'il a aliéné une partie de sa souveraineté dans le domaine économique.

Il n'est donc pas possible d'accepter cette option, sous peine de revenir en arrière et, cela, la Confédération internationale des cadres ne le veut pas.

2. Une Communauté économique transformée en Communauté politique destinée à faire de l'Europe une entité indépendante, analogue aux Etats-Unis d'Amérique ou à l'Union des républiques socialistes soviétiques. Il est vraisemblable que cette solution, qui suppose que l'Europe assure seule sa propre sécurité et soit libre de ses alliances, ne recueillerait pas l'accord de tous les pays européens, y compris des membres de la Communauté économique européenne.
3. Enfin, troisième option, une Europe, communauté politique et communauté économique, faisant partie d'un grand ensemble occidental mais se trouvant à égalité de droits, de devoirs et de responsabilités avec les Etats-Unis d'Amérique. Cette solution semble la plus réaliste et susceptible de faire l'accord des nations qui, historiquement, géographiquement et économiquement, constituent l'Europe".

A ce sujet, M. André Malterre a rappelé que "le Comité directeur de la Confédération internationale des cadres considère que la Grande-Bretagne fait partie de l'Europe, à la fois par son histoire, par sa culture et par sa civilisation".

De son côté, M. Robert Gondouin, secrétaire général de la C.I.C., a présenté le rapport d'activité de l'organisation. En ce qui concerne les Communautés européennes nous y avons relevé, entre autres, le passage suivant : "Les relations établies avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier depuis plusieurs années ont été officiellement concrétisées en 1961 par l'établissement d'une représentation permanente à Luxembourg que nos collègues de la Fédération des employés privés ont bien voulu assurer.

"La Haute Autorité avait jusqu'à présent fait porter ses études principalement sur les conditions de travail des ouvriers. Sollicitée fréquemment de s'intéresser aux autres catégories de travailleurs, dont l'importance numérique et le rôle se sont considérablement accrus, la Haute Autorité a décidé de créer trois commissions d'experts, l'une pour les charbonnages, l'autre pour la sidérurgie et la dernière pour les mines de fer, afin d'élaborer des études sur les conditions de travail et la sécurité sociale concernant les travailleurs non manuels. Ces commissions seront composées des représentants des organisations nationales de travailleurs intéressées : la Confédération générale des cadres (C.G.C.) et la Fédération des employés privés du Luxembourg (F.E.P.) nous ont informés qu'elles ont été invitées à désigner des représentants pour chacune des trois commissions d'experts. Nous espérons qu'il en est de même pour les autres organisations membres. Par ailleurs, les Confédérations internationales seront invitées comme observateurs aux réunions de notre Confédération qui, officiellement informée du projet de la C.E.C.A., vient d'être priée de désigner un observateur auprès de chaque commission.

"Les relations avec la Communauté économique européenne ont été confiées à notre président d'honneur, M. André Malterre, en sa qualité de président de la Commission "Marché commun".

"Vous pouvez constater que la C.I.C. n'est plus une inconnue dans les milieux internationaux et qu'une place encore limitée lui est faite. Cela est-il suffisant ?

"Cette place, qui nous est accordée dans les organismes internationaux doit nous conduire à poursuivre nos travaux et à prendre de nouvelles initiatives, afin de permettre aux cadres de jouer pleinement leur rôle dans l'évolution économique et sociale".

A l'issue du Congrès, la motion finale a été adoptée à l'unanimité. Le Congrès affirme, après avoir entendu le rapport du président de la C.I.C. M. Giuseppe Togni, et celui du président de la C.G.C., M. André Malterre, et constaté les résultats obtenus :

- "- l'attachement de la C.I.C. aux principes de solidarité humaine et sociale et de collaboration entre les peuples dans un esprit de justice et de liberté;
- "- le rôle irremplaçable des cadres dans l'économie moderne;
- "- la nécessité d'une participation active de leurs représentants aux organismes internationaux de coopération économique, technique et sociale (notamment le B.I.T., la C.E.E., la C.E.C.A.);
- "- la volonté de voir entrer à la C.I.C. de nouvelles organisations de cadres tant des pays industrialisés que des pays en voie de développement et le désir de la C.I.C. de contribuer à l'évolution de ces pays et à leur intégration dans la communauté internationale;
- "- l'engagement de la C.I.C. pour promouvoir dans un esprit de coopération et d'unité toutes initiatives propres à contribuer au bien-être de tous les peuples".

Composition du bureau du Comité directeur de la C.I.C.

Présidents d'honneur : MM. André Malterre et Günther Göhler
Président : On. Giuseppe Togni
Vice-président : M. Roger Millot
Secrétaire général : M. Robert Gondouin
Trésorier : M. Mario Guastalla

LE CONGRES DE LA FEDERATION NEERLANDAISE
CATHOLIQUE DES METALLURGISTES

Utrecht, les 18 et 19 juin 1964

A l'occasion du Congrès des métallurgistes du N.K.V., M. Brussel, président de la Fédération, s'est prononcé en faveur de la fusion proposée des trois Exécutifs et de la fusion éventuelle des trois Communautés. Néanmoins, il se fait des soucis quant à la place qu'y occupera le mouvement syndical.

Sur le plan national - a dit l'orateur - le mouvement syndical s'est développé de telle façon que l'on en tient compte et il est incorporé de l'une ou de l'autre manière dans la politique sociale et économique des pays. Pourtant, selon le président Brussel, l'influence du mouvement syndical est très faible dans le cadre de la C.E.E. cela contrairement à ce qui se passe à la C.E.C.A. où la Haute Autorité consulte régulièrement les partenaires sociaux sur différents problèmes afin de fixer la politique à suivre.

Pour ne pas perdre cette position précieuse, le président Brussel est d'avis que les syndicats devraient faire savoir clairement au Conseil de ministres qu'ils ne sont disposés à continuer la collaboration à l'intégration européenne que dans la mesure où le mouvement syndical européen sera partie prenante dans cette intégration.

LES SYNDICATS F.S.M. ET LE MARCHÉ COMMUN

SESSION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA C.G.T. (France)

Paris, les 18 et 19 juin 1964

M. A. Berteloot, secrétaire confédéral, a présenté, au cours de la session du Comité confédéral national de la C.G.T., qui s'est tenue à Paris les 18 et 19 juin 1964, un rapport relatif aux problèmes actuels.

Dans la partie consacrée au domaine international, M. Berteloot écrit notamment : "les luttes des travailleurs espagnols et l'écho qu'elles rencontrent dans toute l'Espagne et dans de nombreuses couches de la population soulignent une évolution par-delà les Pyrénées qui ne manque pas d'inquiéter Franco. "La nécessité dans laquelle ce dernier se trouve de redorer quelque peu son blason et de rassurer ses alliés de classe explique, sans doute, l'intérêt qu'il porte au Marché commun. Que ce soit M. Couve de Murville qui se fasse l'avocat de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun ne saurait nous étonner outre mesure. Capitalisme et fascisme n'ont rien de contradictoire, bien mieux dans sa forme impérialiste, le capitalisme en arrive souvent à susciter et soutenir des dictatures. Les Etats-Unis nous fournissent maints typiques exemples du genre, notamment en Amérique latine, et l'on conçoit facilement leur hargne à l'encontre de Cuba qui a su se dégager de leur emprise en adoptant la voie du socialisme.

"Le Marché commun, lui, reste une vaste entreprise capitaliste. Par là même, on y trouve nombre de contradictions d'intérêts, soit pour ce qui concerne les pays membres entre eux (rappelons-nous les secousses provoquées par la mise en place du Marché commun dans le domaine agricole), soit entre les pays membres et d'autres pays capitalistes comme l'Angleterre ou les Etats-Unis (exemple du Kennedy round). Il n'en demeure pas moins que, en dépit de ses contradictions internes, le Marché commun a pris corps, que le capitalisme européen s'y forge des armes nouvelles, non seulement pour la sauvegarde des marchés et la conquête de nouveaux débouchés extérieurs, mais aussi contre les forces progressistes et plus spécialement contre la classe ouvrière des différents pays. De ce fait, on retrouve à l'échelle européenne toute une argumentation qui rappelle étrangement celle qui nous est opposée sur le plan français. Cette argumentation conduit d'ailleurs à des décisions pratiques dont la plus spectaculaire consiste dans l'adoption du "plan Marjolin" lequel est en définitive la consignation d'une série de recommandations préparées par l'Exécutif du Marché commun pour lutter contre les tendances inflationnistes. On y retrouve l'idée de la "stabilisation" au niveau européen par des mesures identiques à celles que nous connaissons, dont le verrouillage et le contrôle étroit de la progression des salaires et l'encadrement du crédit.

"Dans le même temps, on se préoccupe de la mise au point d'un droit de travail européen; d'un statut type européen pour la fonction publique, pour les mineurs : des conventions collectives européennes; de l'harmonisation

des fiscalités comportant notamment extension aux autres pays du Marché commun de la T.V.A. française; des problèmes de la sécurité sociale européenne, etc...

"Est-il besoin de souligner que les solutions avancées ne sont jamais inspirées par l'exemple du pays le plus en pointe et qu'au total la moyenne proposée provoque parmi les travailleurs de multiples sujets de mécontentement et des inquiétudes qui viennent s'ajouter à celles que fait peser la concentration des entreprises et les licenciements qui en résultent.

"Sur cette base concrète, les rapports entre les classes ouvrières des pays concernés, évoluent inévitablement dans le sens d'une plus grande unité.

"Qu'il soit Français, Belge, Allemand de l'Ouest, Hollandais, Luxembourgeois, Italien, le salarié réagit finalement de la même façon pour la défense de ses droits contre le patronat qui, lui aussi, reste l'adversaire de classe par-delà les nationalités !

"Il en est ainsi dans l'ensemble du monde capitaliste, la preuve en est que les syndicats américains ont répondu "non" au président Johnson qui préconisait, aux Etats-Unis également, une "stabilisation" par une politique des revenus basée sur la limitation des revendications des salaires... (On connaît la chanson !)

"Ainsi, face au capitalisme coordonnant ses efforts contre les salariés dans tous les pays, se concrétise la solidarité internationale des travailleurs liée aux impératifs de la lutte des classes. Cette solidarité des travailleurs conduit à des rapprochements notamment dans le cadre du Marché commun. Déjà, en plus des rapports anciens avec nos camarades italiens de la C.G.I.L. affiliée comme la C.G.T. à la F.S.M., des contacts ont pu être pris par certaines de nos fédérations et de nos unions départementales avec des dirigeants des organisations homologues de Belgique et de l'Allemagne de l'Ouest, tant il est vrai que dès l'instant où se pose la question du contact réel avec la classe ouvrière française, nul ne saurait ignorer la C.G.T. qui, de loin, en est l'organisation la plus représentative.

"Nous croyons devoir insister auprès des fédérations de la C.G.T. sur les possibilités nouvelles qui existent aujourd'hui pour nouer des relations plus suivies avec les organisations syndicales des pays du Marché commun, et nous leur demandons d'y travailler activement.

"Sans doute serait-il bon que chaque bureau fédéral désigne un responsable spécialement chargé de suivre, non pas comme à l'échelon confédéral, l'ensemble des problèmes du Marché commun, mais ceux qui le concerne directement. Car c'est à partir de bases concrètes que des liens peuvent être noués conduisant à des rapports internationaux dont on ne soulignera jamais assez le grand intérêt".

MANIFESTATION DES MINEURS C.I.S.L. A DORTMUND :
UNE DECLARATION DE LA FEDERATION DES MINEURS C.G.T.
("Humanité", 10 juillet 1964, page 5)

"Cette fédération de mineurs considère comme un fait de la plus haute importance que l'ensemble des syndicats des mineurs des pays du Marché commun aient adopté un projet de statut dit "Statut des mineurs européens" qui correspond aux aspirations de tous les mineurs et qui contient nombre de ses revendications principales.

Considérant qu'une action générale et concertée de tous les mineurs de ces pays est capable d'imposer ce statut au patronat minier ainsi qu'aux gouvernements, mais qu'il serait vain d'en attendre la réalisation du bon vouloir du patronat et de l'Etat, la fédération C.G.T. du Sous-sol décide de mener en France une grande campagne et une action pour son application en France, de demander à la direction des Charbonnages de France d'organiser une discussion avec les organisations syndicales en vue de son application.

La fédération C.G.T. s'adressera de nouveau à toutes les organisations syndicales des mineurs des pays du Marché commun pour que se réalise leur unité et qu'elles organisent ensemble une action concertée et simultanée des 800.000 mineurs qui réclament ce statut, seul moyen d'exercer une pression suffisante pour vaincre la résistance".

DEUX ARTICLES DE "RASSEGNA SINDACALE"
(C.G.I.L.-Italie)

L'organe de la C.G.I.L. (Italie) "Rassegna Sindacale" a publié deux articles, parus dans les numéros 37 et 40-41 du journal, qui s'occupent des problèmes du mouvement syndical dans le Marché commun. Dans le prochain numéro de la "Note d'information" nous donnerons quelques extraits de ces articles.

II. PRISES DE POSITION
DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

VIème REUNION DE LA COMMISSION COMMUNE C.I.S.L.
DES TRAVAILLEURS DU BOIS ET BATIMENT
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Francfort, le 5 juillet 1964

La Commission commune des travailleurs du bois et du bâtiment des Communautés européennes (F.I.O.B.B.-C.I.S.L.) a tenu le 5 juillet 1964 à Francfort, sa VIème réunion sous la présidence de M. Georg Leber, président de la I.G.-Bau-Steine und Erden. Elle s'est intéressée en premier lieu aux conséquences de la suppression progressive des restrictions à la libre prestation des services dans le secteur du bâtiment, prévue dans le cadre de la C.E.E. à partir du 1er janvier 1965. Cette suppression des restrictions se traduira entre autres par la libération des marchés publics et par des dispositions communautaires pour la procédure d'adjudication des marchés.

De ce fait, il est nécessaire dans l'intérêt de la Communauté et de l'industrie de la construction, que des contacts réguliers aient lieu et que les études effectuées jusqu'à ce jour par les services de la Commission de la C.E.E. et les partenaires sociaux soient conçues de façon plus systématique, et intensifiées, de manière à pourvoir dans un avenir prévisible à des résultats pratiques.

Dans ces circonstances, la Commission commune se félicite de ce que le président de la Commission permanente des problèmes du Marché commun dans le bâtiment, qui représente les entrepreneurs du bâtiment au sein de la C.E.E., ait adressé, en même temps que le président de la Commission commune, à M. Hallstein, président de la C.E.E., une demande afin d'examiner avec les représentants des partenaires sociaux la possibilité d'une consultation régulière.

De plus, c'est avec satisfaction que la Commission commune a noté que M. Levi Sandri, membre de la Commission, a fait entrevoir la constitution d'un Comité paritaire du bâtiment et qu'entre-temps le premier entretien préparatoire officieux a eu lieu entre les services de la Commission de la C.E.E. et les partenaires sociaux.

Eu égard à l'importance exceptionnelle de l'industrie de la construction et notamment en corrélation avec la libération progressive des prestations de service dans le secteur du bâtiment à partir du 1er janvier 1965, la Commission commune estime urgente la constitution d'un Comité paritaire et escompte que les dernières formalités nécessaires à cet effet seront accomplies à bref délai.

La Commission a décidé en outre d'intensifier ses activités en faveur des travailleurs migrants et étrangers.

RESOLUTION DU COMITE EXECUTIF
DES MINEURS ET DES METALLURGISTES C.I.S.L.
SUR LA FUSION DES EXECUTIFS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Luxembourg, le 25 août 1964

Texte de la résolution :

"Les membres du Comité exécutif des mineurs et des métallurgistes des syndicats libres de la Communauté, A. Gailly (Belgique), W. Michels (Allemagne), H. Kegel (Allemagne), A. Augard (France), M. Zondervan (Pays-Bas), L. Macario (Italie) et A. Weiss (Luxembourg), déclarent :

- que les communiqués publiés après la dernière réunion du Conseil de ministres du 29.7.1964 et les conclusions tirées de leurs interventions auprès des instances gouvernementales, font craindre que la revendication des organisations de travailleurs, concernant une représentation syndicale appropriée au sein du nouvel Exécutif, ne soit pas prise en considération;
- qu'ils ont toujours réclamé une Europe unie et qu'ils ont, de ce fait, participé à sa construction et à son développement;
- qu'ils souhaitent la fusion des Communautés européennes, mais exigent le maintien et l'extension des droits supranationaux et l'autonomie financière.

"Les syndicats des mineurs et métallurgistes C.I.S.L. de la Communauté tiennent à affirmer, dès à présent, qu'ils se battront pour que l'Europe, dont ils ont été les premiers adhérents et animateurs, soit une vraie Europe sociale et démocratique".

RENCONTRE ENTRE M. P.-H. SPAAK ET UNE DELEGATION
DE MINEURS ET DE METALLURGISTES C.I.S.L. DES SIX

Bruxelles, le 27 juillet 1964

MM. A. Gailly et H. Kegel, respectivement président et vice-président des mineurs et métallurgistes C.I.S.L. de la Communauté, ont été reçus le 27 juillet 1964 par M. P.-H. Spaak, ministre des affaires étrangères de Belgique. La délégation a exposé à M. Spaak la position des mineurs et des métallurgistes relative à la fusion des Communautés.

M. Spaak s'est montré très sensible aux arguments développés, concernant la fusion et en particulier au problème de la participation des organisations syndicales à l'Exécutif unique.

Les mineurs et les métallurgistes C.I.S.L. vont entreprendre les mêmes démarches auprès des ministres des autres pays.

MM. A. Gailly et H. Kegel ont remis la déclaration suivante à M. P.-H. Spaak :

"Les travailleurs ont toujours réclamé une Europe unie. Ils ont participé à sa construction et à son développement. Ils souhaitent la fusion des Communautés européennes, mais ils ne peuvent la concevoir sans :

1. Une représentation proportionnelle du monde du travail dans un Exécutif composé de 15 membres;
2. Le maintien de l'extension des droits supranationaux ainsi que de l'autonomie financière;
3. Un pouvoir législatif et budgétaire assuré au Parlement européen;
4. Le maintien et l'élargissement de la politique économique et sociale conformément aux dispositions contenues dans le traité de Paris; et en tout état de cause, la participation et la consultation des représentants des travailleurs, des producteurs et des consommateurs doivent être conservées dans toutes les instances.

"La réalisation de ces revendications est la seule possibilité permettant aux syndicats libres des mineurs et métallurgistes, de continuer à participer aux travaux nécessaires à l'intégration européenne".

LA CENTRALE DES METALLURGISTES DE BELGIQUE F.G.T.B.
ET LA FUSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

"Le Comité exécutif de la Centrale des métallurgistes de Belgique, réuni le 14 août 1964, après avoir entendu rapport, pris connaissance des dernières nouvelles et démarches faites en matière de fusion des trois Communautés européennes : C.E.C.A., Euratom et Marché commun,

- proclame une fois de plus sa volonté de participation à la construction et au développement social et économique de l'Europe;
- souhaite la fusion des Communautés européennes mais estime que cette fusion est inconcevable sans une représentation proportionnelle du monde du travail dans l'Exécutif unique;

- dénonce les intentions et les tractations en cours qui n'ont d'autre but que d'évincer le mouvement syndical afin de permettre que seuls les fonctionnaires préparent la politique économique de l'Europe sans aucune possibilité d'intervention syndicale à aucun niveau;
- s'élève contre cette prise de pouvoir totale et de direction par les forces capitalistes des Communautés fusionnées;
- en appelle à la F.G.T.B., au Bureau de liaison, au Secrétariat syndical européen, pour unir leurs efforts afin de réclamer à nouveau la cooptation, dans un Exécutif unique, d'une représentation syndicale qui tienne compte de la contribution que les travailleurs européens ont apportée et apporteront à la construction de l'Europe;
- estime que la réalisation de cette revendication constitue la seule possibilité de continuer à participer à l'intégration européenne".

"REVALORISER D'URGENCE LE METIER DU MINEUR
OU COMPROMETTRE L'AVENIR DE L'INDUSTRIE CHARBONNIERE"
UNE DECLARATION DES MINEURS C.I.S.C.

Liège, le 10 juin 1964

A l'issue d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue à Liège, le 10 juin dernier, le Bureau exécutif de la Fédération internationale des mineurs C.I.S.C. a publié le communiqué de presse suivant :

Le Bureau exécutif de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de mineurs - C.I.S.C., réuni en session extraordinaire à Liège, a constaté que la situation du mineur était de plus en plus menacée et que les perspectives d'avenir de l'industrie charbonnière étaient toujours aussi incertaines.

"En effet :

- faute d'une politique sociale attractive tenant compte du caractère particulier du travail dans les mines, l'instabilité, la désaffection et une rotation anormale très onéreuse du personnel s'accroissent dans les mines; 49.400 départs volontaires de mineurs de fond en 1962 et 49.600 autres départs en 1963; le vieillissement du personnel prend des proportions inquiétantes; les travailleurs âgés du moins de 30 ans ne représentent plus que 23 à 37 % selon les bassins, alors qu'en 1957 ils représentaient encore 38 à 49 %;
- pendant que les conditions de vie et de salaires progressent graduellement dans l'ensemble de l'industrie, les mineurs se voient refuser des améliorations substantielles de leurs conditions de vie et de salaires, en correspondance avec l'évolution générale du niveau de vie; bien que le rendement européen moyen par ouvrier du fond et par poste ait progressé

de 1.541 kg (1957) à 2.500 kg (début 1964) - avec plus de 2.800 voire 3.000 kg dans certains bassins - l'augmentation des gains horaires moyens bruts dans les mines de charbon est restée nettement inférieure à la moyenne d'augmentation des autres industries pour la période allant de 1953 à 1962;

- Du fait de la persistance de cette situation, il n'est que trop compréhensible que les travailleurs aient changé d'attitude à l'égard d'une profession qui, à leurs yeux, offre de moins en moins d'attraits et de garanties d'avenir pour ceux qui l'exercent déjà, comme pour ceux qui pourraient songer à l'exercer;
- Alors qu'il y a pénurie de main-d'oeuvre dans la majorité des bassins, le recrutement de main-d'oeuvre locale voire communautaire s'avère de plus en plus difficile, les travailleurs jeunes et adultes étant attirés par les salaires et les conditions de travail offerts par les autres industries; mais plutôt que de répondre favorablement aux justes revendications des mineurs, l'industrie houillère choisit des méthodes de facilité en allant recruter des travailleurs dans des pays à bas niveau de vie !
- Le Bureau exécutif tient à mettre les gouvernements et les dirigeants de l'industrie charbonnière en garde contre les conséquences de la politique sociale et économique néfaste pratiquée présentement dans l'industrie charbonnière;
- L'avenir de l'industrie charbonnière est fonction, en grande partie, d'une bonne compétitivité du charbon, basée sur des efforts de productivité, de modernisation, d'assainissement; efforts nécessitant, pour être permanents et valables, un personnel stable et de plus en plus qualifié; pour s'assurer ce personnel, il importe de changer fondamentalement de politique sociale dans les mines, et ne pas attendre le point final d'un accord sur une politique de l'énergie...
- Le charbon représente encore la part la plus importante dans la consommation d'énergie primaire (45 à 50 %); pour maintenir en Europe une production compétitive du charbon, il est urgent de réaliser une réelle revalorisation du métier du mineur car, sans personnel suffisant, qualifié et stable, il n'y a pas d'avenir pour le charbon communautaire;
- En vue d'une revalorisation matérielle et morale de la profession de mineur, et cela sur la base de projets d'un statut européen du mineur, élaborés respectivement par l'Internationale des syndicats chrétiens de mineurs, ainsi que par les Syndicats libres de mineurs, le Parlement européen a voté, au mois de juin 1961, une résolution recommandant l'établissement d'un tel statut;
- Mais, étant donné l'absence de moyens et d'instruments juridiques sur le plan européen, étant donné surtout le refus de la majorité des représentants patronaux et gouvernementaux de coopérer sur le plan européen à la réalisation d'un statut du mineur, le Bureau exécutif estime qu'il est indispensable de porter l'action sur le plan où les décisions doivent être prises, à savoir le plan national.

- Il importe sans doute de créer un fort courant sur le plan européen, en faveur d'un statut européen du mineur; mais toute manifestation à cette fin resterait néanmoins purement intellectuelle si elle n'était prolongée et concrétisée par des réalisations sur le plan national;
- Quant à la poursuite, sur le plan européen, des efforts d'harmonisation des conditions de vie et de travail dans les mines, le Bureau exécutif déclara qu'il appartient aux délégués patronaux et gouvernementaux de manifester la sincérité de leur sollicitude à l'égard du mineur, artisan indispensable de l'industrie minière, par une volonté de coopération plus constructive que par le passé notamment au sein de la Commission mixte charbon;
- L'avenir de l'industrie charbonnière c'est aussi la détermination et la mise en chantier d'une politique de l'énergie, que les gouvernements se sont révélés incapables de réaliser ou de vouloir rechercher sérieusement sur le plan tant national que communautaire;
- L'avenir de l'industrie charbonnière, c'est aussi l'avenir de cette communauté considérable des 800.000 mineurs de charbon et de leurs familles exigeant des garanties et des conditions satisfaisantes de vie et de travail à la mine; mais ayant droit aussi, lorsque la mine ne peut plus assurer son existence, à une politique prévisionnelle et humaine de progrès, de réadaptation, de reconversion, de revalorisation et d'aménagement du territoire.

"La gravité de la situation, ainsi que l'ampleur des problèmes posés dépassent de loin la profession et exigent d'impérieuses et concomitantes décisions de l'industrie charbonnière et des gouvernements. L'avenir économique de cette industrie et la confiance des travailleurs dans la profession de mineur sont à ce prix".

LE SECRETARIAT DE L'INTERNATIONALE
DES SYNDICATS DE MINEURS C.I.S.C.
PROPOSE LA CONSTITUTION D'UN COMITE D'ACTION
POUR UN STATUT EUROPEEN DU MINEUR

Sarrebruck, le 5 juillet 1964

Au cours d'une manifestation de délégués syndicaux, qui s'est tenue le dimanche 5 juillet à Sarrebruck (R.F. d'Allemagne), M. Emil Engel, secrétaire général de l'Internationale des syndicats chrétiens de mineurs, a proposé, au nom de cette Internationale, la constitution d'un Comité d'action en vue d'accélérer la réalisation d'un Statut européen du mineur, ce Comité devant se composer de syndicalistes et de parlementaires européens.

REUNION DU COMITE EXECUTIF
DES MINEURS ET METALLURGISTES C.I.S.L.-C.E.C.A.

Luxembourg, le 25 août 1964

"Le Comité exécutif des mineurs et métallurgistes C.I.S.L. de la Communauté s'est réuni à Luxembourg, le 28 août 1964. Après un examen de l'ensemble des problèmes, les membres, à savoir MM. A. Gailly (Belgique), W. Michels (Allemagne), H. Kegel (Allemagne), A. Augard (France), M. Zondervan (Pays-Bas), L. Macario (Italie) et A. Weiss (Luxembourg), ont pris unanimement position, sur les questions abordées.

"Le Comité exécutif, lit-on dans un communiqué de presse :

- constate que la première manifestation européenne de mineurs a eu un immense retentissement dans la Communauté; de ce fait, il encourage les responsables européens à persévérer dans leurs efforts pour la réalisation d'un Statut européen du mineur;
- fait appel à la Haute Autorité pour résoudre d'urgence les problèmes ci-après :
 - a) élaboration des objectifs généraux "Charbon", promis depuis des années;
 - b) instauration d'un organe permanent pour la sécurité dans l'industrie sidérurgique;
 - c) participation effective des travailleurs au Comité restreint de l'organe permanent;
 - d) examen des recommandations de la conférence européenne sur la sécurité sociale;
 - e) propositions de procédure en matière de politique énergétique;
 - f) maintien des efforts en vue de la réalisation d'un Statut européen du mineur".

LE NOUVEAU SECRETARIAT DE LA FEDERATION
ITALIENNE DES METALLURGISTES (F.I.M.-C.I.S.L.)

Le Comité directeur de cette organisation, réuni à Milan le 30 mai dernier, a élu son secrétariat.

Celui-ci se compose actuellement de la manière suivante :

Secrétaire général : Luigi Macario
Secrétaires nationaux : G.B. Cavazzuti, A. Pagni, R. Valbonesi, P. Carniti,
et F. Castrezzati.

LES PROBLEMES EUROPEENS EVOQUES AU COMITE CENTRAL
DE LA FEDERATION INTERNATIONALE
DES OUVRIERS SUR METAUX DE LA C.I.S.L.

Francfort-s/-Main, les 4 et 5 juin 1964

Dans une déclaration publiée à l'issue de sa session tenue les 4 et 5 juin 1964 à Francfort-s/-Main (R.F. d'Allemagne), le Comité central de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux (F.I.O.M.), affiliée à la C.I.S.L., a souligné que "pour ce qui est des efforts d'intégration en Europe, il estime que pour assurer une expansion économique suffisante et le plein emploi, il faut établir une planification internationale dans l'économie européenne et aboutir à une politique conjoncturelle coordonnée avec la participation des organisations syndicales.

"Le Kennedy round et la conférence mondiale sur le commerce doivent amener des solutions qui créent les conditions indispensables à un progrès rapide économique et social dans les pays en voie de développement".

UN MEMORANDUM DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES CADRES DES
MINES A LA HAUTE AUTORITE DE LA C.E.C.A.

Texte du mémorandum :

"Le Comité directeur de la Fédération internationale des cadres des mines et les représentants de cet organisme aux journées d'information générale organisées à leur intention, les 25 et 26 juin 1964 par la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier,

- approuvent pleinement les efforts de M. le président de la Haute Autorité en vue d'organiser le soutien à l'industrie charbonnière de tous les pays de la Communauté;
- insistent sur l'urgence des mesures à prendre par les gouvernements afin de sauvegarder dans chaque pays le niveau actuel de production charbonnière, et sur l'intérêt qu'il y a à permettre l'adaptation des entreprises charbonnières grâce à l'extension de leurs activités;
- souhaitent que l'édification de l'Europe, que veulent ardemment tous les cadres, s'accompagne d'un programme économique coordonné pour la sauvegarde des industries du secteur primaire et notamment de l'agriculture et des charbonnages;
- rappellent que ses industries se caractérisent pas la nécessité d'assurer la sécurité d'approvisionnement, par la forte proportion de main-d'œuvre qu'elles occupent et la difficulté de modernisation, par les conditions très différentes d'exploitation et de résultats d'un endroit à l'autre, par l'inélasticité de l'offre par rapport aux prix et par rapport à la demande, et enfin, par l'intervention imprévisible des forces de la nature;

- déclarent que ces facteurs défavorables doivent être pris en considération pour harmoniser le progrès social entre toutes les branches de l'industrie, le personnel minier devant bénéficier de l'essor de la productivité dans les mêmes conditions que l'ensemble des autres travailleurs;
- affirment avec force l'impérieuse nécessité de rendre confiance aux cadres de l'Industrie charbonnière dans les destinées de leurs entreprises, ainsi que l'urgence de se préoccuper du recrutement d'éléments jeunes susceptibles de prendre la relève;
- décident d'adresser un appel solennel à la Haute Autorité et aux Gouvernements des pays intéressés afin que ces problèmes soient pris en considération et afin que les cadres, pleinement conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités, soient admis aux discussions où se règlent leur sort et celui d'une industrie à laquelle ils sont sincèrement attachés".

III. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

LES PROBLEMES EUROPEENS DE CONSOMMATION : UNE RESOLUTION DU COMITE D'ACTION EUROPEENNE DE L'UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX

Strasbourg, le 6 juin 1964

Texte de la résolution :

"Le Comité d'action européenne de l'U.I.O.F., réuni à Strasbourg, le 6 juin 1964, après avoir entendu un rapport de son groupe de travail spécialisé sur les problèmes européens actuels en matière de consommation, approuve son action :

- déclare appuyer le "Comité de contact des consommateurs de la Communauté européenne", dont il est un membre fondateur, dans l'orientation de ses récentes prises de position sur les ententes, la politique conjoncturelle, la politique agricole et l'harmonisation des législations dans le domaine alimentaire;
- constate que le mouvement inflationniste qui se manifeste à des degrés divers dans les six pays, a fait l'objet de recommandations de la part de la Commission et de mesures de la part du Conseil de ministres, observe avec discernement cette orientation, et en souhaite, dans le respect des exigences sociales, l'aménagement en vue de l'harmonisation d'une politique conjoncturelle commune;
- reconnaissant que les ententes visées aux articles 85 et 86 du traité de Rome, peuvent être utiles ou nuisibles selon le but poursuivi, regrette que la C.E.E. n'ait pas établi des règles précises et ne dispose pas actuellement des moyens pour agir efficacement; ce qui a pour conséquence que, dans un secteur important pour les consommateurs et pour les familles en particulier, le traité de Rome n'est pratiquement pas appliqué;
- considère que la politique agricole commune doit améliorer le niveau de vie des populations agricoles, mais que cet objectif ne peut être atteint uniquement par une politique de hausse de prix à la charge des consommateurs, mais aussi par des mesures telles que la meilleure commercialisation des produits, par une politique sociale active, etc...;
- affirme en particulier, qu'en ce qui concerne la fixation d'un prix commun des céréales, on doit tenir compte à la fois des données économiques, - besoin des différents produits, équilibre des productions - et de l'intérêt des consommateurs;
- regrette que l'harmonisation des législations se soit traduite à plusieurs reprises dans le domaine alimentaire par un affaiblissement des législations nationales de certains pays membres;

- insiste à cet égard, pour que les intérêts des consommateurs ne soient jamais perdus de vue, principalement lorsque la santé publique est en jeu;
- se référant aux travaux de son groupe de travail spécialisé, appelle de ses vœux une politique objective sur la qualité des produits, corollaire d'une économie de marché moderne;
- constate à ce sujet que, dans la mesure où elles sont mises en oeuvre par des organismes authentiquement désintéressés, et sous réserve de garanties certaines, les deux méthodes de certification de la qualité et d'essais comparatifs utilisées dans les pays du Marché commun, constituent des moyens valables d'informer le consommateur et méritent, à ce titre, de recevoir une application plus large, au profit des 170 millions de consommateurs du Marché commun".

RALLYE EUROPEEN DE LA J.O.C.

Strasbourg, du 30 juillet au 2 août 1964

30.000 jeunes travailleurs de 16 pays d'Europe ont ratifié à Strasbourg un projet de Statut du jeune travailleur d'Europe.

Cette démonstration importante, le 2 août à Strasbourg, était la conclusion d'une longue enquête menée par la Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.) sur les conditions de vie des jeunes travailleurs.

Le but de cette manifestation était de développer l'esprit international chez les jeunes travailleurs et de proposer à l'opinion et aux pouvoirs publics un ensemble de mesures tendant à améliorer le sort des jeunes travailleurs en leur assurant les garanties auxquelles ils ont droit.

Pendant trois jours, 2.000 délégués ont sillonné l'Europe, avant de se retrouver à Strasbourg dans 80 groupes de travail chargés de mettre en forme ce document.

Rappelons que ce Statut, acclamé lors de l'apothéose finale d'un jeu scénique, comporte un ensemble de dispositions touchant à :

- la préparation à la vie de travail et le choix du métier;
- la formation professionnelle et les méthodes d'apprentissage;
- l'exercice du métier appris et le perfectionnement professionnel;
- les conditions de travail des jeunes;
- la place des jeunes dans l'entreprise et la société.

51ème SEMAINE SOCIALE DE FRANCE :
LE TRAVAIL ET LES TRAVAILLEURS
DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

Lyon, du 9 au 14 juillet 1964

Du 9 au 14 juillet, s'est tenue à Lyon la Semaine sociale de France.

Le thème était particulièrement bien indiqué, puisque plus de 5.000 participants assistèrent aux vingt exposés faits par d'éminentes personnalités du monde intellectuel, syndical et social.

Cette rencontre, qui donne chaque année l'occasion d'un approfondissement, permet aussi de faire le point sur une question d'actualité.

Parmi les nombreuses leçons données au cours de cette semaine, il est intéressant de signaler entre autres :

- L'exposé de M. G. Bardonnet, professeur à la faculté de Droit de Lyon sur "Le prolétariat a-t-il disparu ?". L'orateur a rappelé que la disparition de la condition prolétarienne n'était pas due à la seule croissance économique, mais dépendait en particulier d'options politiques précises.
- La conférence du R.P. Joblin, du Bureau international du travail, sur "La solidarité du travail et les organisations de travailleurs" a souligné que le dialogue n'a de sens que si l'on a accepté que le genre humain est "un" et marche vers son unité. Il a insisté particulièrement sur le rôle des syndicats dans cet élan de solidarité.
- Dans son exposé, M. Albert Detraz, du Bureau confédéral de la C.F.T.C., traitant des "Grèves et conflits du travail", a rappelé l'évolution du processus de grève qui, d'un fait, était devenu un droit. Après avoir parlé des nouvelles dimensions des conflits de travail, A. Detraz a précisé que la grève était devenue la traduction d'une exigence de progrès humain et social.
- Le discours de M. Roger Reynaud, membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., a présenté "La stratégie syndicale dans la société contemporaine". Après avoir analysé le fait de la stratégie syndicale sur le plan international, M. Reynaud a donné les raisons d'être et les moyens d'une nouvelle stratégie syndicale. De cet exposé, on peut tirer les éléments suivants : le syndicalisme est en mesure d'apporter un nouvel humanisme au monde, mais le pouvoir d'équilibre, de contestation, de compensation qu'il représente doit maintenant permettre l'offensive. C'est pourquoi il est indispensable que le syndicalisme de notre temps ait une stratégie de mouvement.

Carrefours

Des quatre carrefours spécialisés, nous noterons particulièrement celui des travailleurs migrants, animé par des représentants de la C.E.E. Dans ce carrefour, l'idée prédominante fut celle d'une nouvelle politique à l'égard des travailleurs migrants, afin d'assurer leur promotion humaine, sociale et professionnelle.

IV. CE QU'A DIT LA PRESSE SYNDICALE

PROBLEMES POLITIQUES

"URGENCE DE L'UNIFICATION POLITIQUE DE L'EUROPE" (La visite de M. Rosenberg aux Etats-Unis d'Amérique), note parue dans "D.G.B.-Nouvelles", août 1964, pages 2 et 3.

"Les entretiens que M. L. Rosenberg, président de la Fédération des syndicats allemands (D.G.B.) a eus aux U.S.A., au State Department, avec des syndicalistes ainsi que dans des milieux d'affaires ont souligné les grands espoirs mis par les Américains dans l'unification économique et politique de l'Europe. Ils craignent que les événements en France et en Europe en général fléchissent l'élan vers l'intégration européenne. Ils ont exprimé leur satisfaction devant l'attitude sans concessions des syndicats allemands. Il était intéressant de pouvoir constater que les milieux politiques seraient prêt à s'engager dans une collaboration plus étroite avec la Communauté européenne si cette Communauté devenait réellement un ensemble politique et en conséquence un partenaire véritablement apte à l'action. Apparemment les Américains seraient prêts à supporter certaines difficultés économiques résultant pour eux de l'intégration européenne s'ils avaient l'assurance de voir naître ainsi une Europe politiquement unie.

"Tous les entretiens au State Department, avec les syndicalistes comme avec les milieux d'affaires, ont nettement souligné que toutes les couches du peuple américain regardent comme allant de soi le fait que les Etats-Unis remplissent leurs engagements en Europe et leurs promesses au peuple allemand et à Berlin. On ne comprend pas que certains groupes en Europe, y compris en Allemagne, expriment des doutes à ce sujet".

"NICHT OHNE DIE GEWERKSCHAFTEN DIE ZUSAMMENLEGUNG DER EXEKUTIVEN" (Fusion des Exécutifs : pas sans les syndicats), par H.G. Buiter - "Die Quelle" (D.G.B.-Allemagne), n° 7/64, pages 305 et 306.

Le secrétaire général du Secrétariat syndical européen de la C.I.S.L., M. Buiter, développe deux arguments au sujet des négociations relatives à la fusion des Exécutifs :

1. Les trois Exécutifs, à savoir la Haute Autorité de la C.E.C.A. et les deux commissions de la C.E.E. et d'Euratom, sont investies de pouvoirs très différents ce qui s'explique en partie par le contenu des Traités. La C.E.C.A. dispose de moyens financiers propres, alimentés par des prélèvements sur la production de charbon et d'acier. Dans différents domaines cette Communauté jouit de pouvoirs, entre autres dans le domaine social, dépassant ceux des autres Communautés. Cependant, le traité instituant la C.E.C.A. ne comporte pratiquement rien en ce qui concerne des réglementations efficaces relatives à la coordination de la politique du commerce extérieur. En ce qui concerne le caractère de la

Commission de l'Euratom, il est déterminant qu'une grande partie de son activité consiste à gérer des sommes fort élevées destinées aux fins de recherches.

La C.E.E. - englobant l'entité de l'économie des Etats membres, à l'exception du charbon, de l'acier et de l'énergie nucléaire - est devenue un facteur politique central de l'activité européenne.

2. De telles différences auraient cependant pu être aisément évitées s'il n'y avait pas eu une autre difficulté : le Gouvernement français, en demandant la réunion des Exécutifs, voulait aboutir à une fusion des trois Communautés mêmes. Cette prétention signifierait que dès maintenant, il y aurait lieu de traiter des modifications des différentes clauses des Traités, ce à un moment où la méfiance politique entre les partenaires de la Communauté est de nouveau à l'ordre du jour. Et M. Buitier de continuer : "Les syndicats et bien d'autres puissances ne désirent pas une telle révision des Traités menant à faire disparaître dans lesdits Traités les clauses supranationales, surtout celles concernant la C.E.C.A. (...). On peut craindre que la fusion des Traités aboutisse à envisager un "travail de démontage" européen.

Aussi, à l'égard du Conseil de ministres des Communautés européennes, l'auteur pense que la position des Exécutifs fusionnés serait plus forte que maintenant.

"En ce qui concerne les débats au sujet du nombre exact des membres du nouvel Exécutif, les syndicats - écrit l'auteur - ne s'y sont pas mêlés, mais exigent que leur participation y soit tout au moins garantie. A leur avis, il est indispensable pour des raisons politiques et générales, que les grands syndicats démocratiques, comme soutiens de l'intégration européenne, soient représentés dans un tel Exécutif. Actuellement, il est à regretter que ce ne soit le cas pour ce qui concerne la Haute Autorité".

"LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LE MARCHÉ COMMUN", par L. Major - "Syndicats" (F.G.T.B.-Belgique), n° 29 du 18.7.1964, page 1.

Se référant à l'entretien entre la Commission de la C.E.E. et une délégation du Comité exécutif du Secrétariat européen de la C.I.S.L., L. Major écrit, entre autres "Le Mouvement syndical se trouve à la base du principe de la réalisation progressive de l'Europe et il est donc normal que les relations qu'il doit entretenir avec la Commission du Marché commun soient, non seulement amicales, mais qu'en même temps elles mettent ce mouvement syndical en mesure de discuter des divers problèmes soulevés, de fixer leur orientation, afin de favoriser l'intégration en Europe".

"L'ESPAGNE", par L. Major - "Syndicats" (F.G.T.B.-Belgique), n° 31 du 1.8.1964, page 1.

"Nous ne pouvons - écrit le secrétaire général de la F.G.T.B. - accepter en aucun cas que l'Espagne, avec son régime franquiste, soit admise directement ou indirectement à l'association ou à la pré-association avec le Marché commun européen. Une telle admission reviendrait à fouler au pied le traité de Rome qui fut établi sur une base démocratique".

En observant qu'il existe "des relations commerciales de fait entre des industriels des divers pays de la Communauté européenne et l'Espagne", L. Major remarque : "Nous ne pouvons pas empêcher l'existence de relations commerciales entre particuliers, mais ce que nous ne pouvons pas accepter c'est que, sous une forme ou une autre, on s'efforce d'intégrer l'Espagne dans l'ensemble européen".

"LABOR", organe de la C.I.S.C., a consacré un numéro spécial (n° 2 et 3/1964) aux problèmes de l'Europe, en particulier aux travaux de la IIIème Conférence de l'Organisation européenne de la C.I.S.C.

"A CHE PUNTO E' L'EUROPA ?" (Où en est l'Europe ?) - Conquista del Lavoro" (C.I.S.L.-Italie), n° 29-30, du 19-26.7.1964, pages 12 et 13.

Le journal reprend de larges extraits des discours de M. Del Bo, président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et de M. Storti, secrétaire général de la C.I.S.L. italienne, prononcés à l'occasion de la VIème rencontre européenne, organisée à Florence par la C.I.S.L. (Italie) qui a eu pour thème : "Perspectives et physionomie de l'unité politique européenne". (voir page 1).

PROBLEMES SOCIAUX

"GEMEENSCHAPPELIJK SOCIAAL BELEID" (Politique sociale commune) - "De Werker" (A.B.V.-Belgique), n° 25 du 20.6.1964, page 3.

L'article indique les rapports entre l'intégration économique et l'intégration sociale dans le cadre de la C.E.E.

"Dans la mesure où progresse la coordination de la politique économique, les pouvoirs publics nationaux doivent rechercher les moyens pour coordonner également leur politique sociale. Le traité de la C.E.E. ne comprend que peu de règles concrètes à ce sujet, mais il permet quand même une large interprétation".

"ENERGIE NUCLEAIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PROGRAMMATION SOCIALE" "Au Travail" (C.S.C.-Belgique), n° 28 du 11.7.1964, page 5.

Le journal s'occupe de la partie du VIIème rapport général d'Euratom qui souligne que développer l'énergie nucléaire c'est promouvoir aussi le développement potentiel industriel européen et celui d'une haute qualification de la main-d'oeuvre.

"F.G.K.S. "BOUWDE" STAD ZO GROOT ALS ANTWERPEN - 60.000ste WONING WERD ONLANGS IN GEBRUIK GENOMEN" (La C.E.C.A. a "construit" une ville aussi grande que Anvers - la 60.000ème maison a été récemment inaugurée) - "De mijnwerker" (N.K.V.-Pays-Bas), n° 10 du 25.6.1964, page 6.

L'article est consacré à la politique de financement de construction de maisons ouvrières poursuivie par la Haute Autorité depuis 1954.

"DE E.G.K.S. DRAAGT HAAR (REUZE) STEEN BIJ TOT OPLOSSING VAN DE WONINGNOOD" (La C.E.C.A. apporte sa contribution (gigantesque) à la solution de la pénurie de logements) - "De Mijnarbeider" (Protestants-Christelijke Mijnerbond-Pays-Bas), n° 6, juin 1964, page 4.

POLITIQUE AGRICOLE

"DIE LANDWIRTSCHAFT IM GEMEINSAMEN MARKT" (L'agriculture dans le Marché commun), par Th. Bergmann - "Der Gewerkschafter" (D.G.B.-Allemagne), n° 8, août 1964, pages 293 à 295.

L'auteur décrit les principales difficultés à la réalisation d'une politique agricole commune, en traitant surtout des prix agricoles confrontés aux salaires agricoles ainsi que deux conceptions antagonistes : "L'une, aspirant à un marché le plus ouvert possible, à un tarif extérieur plus bas et de ce fait à l'entrée de la Grande-Bretagne parce qu'elle ne craint point la concurrence et est sûre de sa puissance économique; l'autre conception serait pour une puissante protection douanière extérieure, une politique économique protectionniste et de ce fait contre l'admission de nouveaux membres".

Et l'auteur de conclure : "Il faudra encore vaincre grand nombre d'obstacles avant d'atteindre le but final : Le Marché commun. Les problèmes agricoles peuvent être rangés parmi les chapitres les plus épineux".

POLITIQUE DES TRANSPORTS

"MEDEZEGGENSCHAP OOK OP INTERNATIONAAL VLAK NOODZAKELIJK" (La cogestion est nécessaire également sur le plan international) - "De rechte lijn" (Syndicat chrétien des transports), n° 10 du 15.5.1964, page 1.

A l'occasion et en préparation du Congrès triennal de la Fédération internationale des syndicats chrétiens des transports, qui s'est tenu à Ostende du 27 au 29 mai 1964, une journée européenne a été organisée le 26 mai au cours de laquelle des exposés ont été faits par MM. Schaus, Levi Sandri, membres de la Commission de la C.E.E. et par MM. Crijs et Reinartz. Ces deux événements sont annoncés dans cet article.

"Richting", journal de la Nederlandse Katholieke bond van vervoers-
personeel, dans ses numéros 12 et 13 des 11 et 25.6.1964, ainsi que "De
rechte lijn", n° 11 du 1.6.1964, ont consacré des articles au Congrès de
la Fédération internationale des syndicats chrétiens des transports.

DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

"LE CONSEIL D'ASSOCIATION EURAFRICAIN" - "Energies syndicales"
(Notes documentaires de l'Institut syndical de coopération technique inter-
nationale), n° 164 du 10.7.1964.

La note signale l'entrée en vigueur, le 1er juin 1964, de la Conven-
tion d'association entre dix-huit Etats africains et malgache et les Six.
Cette revue précise que la Convention met fin au régime de "surprix" qui
permettait aux Africains de la zone franc des prix supérieurs à ceux du
marché mondial. Ces surprix sont provisoirement remplacés par des aides
destinées à permettre aux pays ainsi rendus vulnérables à la concurrence
internationale de s'y adapter progressivement en diversifiant leurs pro-
ductions.

"AFRICA AND THE E.E.C." (L'Afrique et la C.E.E.), par Tom Soper, sous-
chef du "Commonwealth Institute, Oxford - "Europe Left" (Grande-Bretagne)
n° 5, pages 4 et 5.

Nous avons tenu à faire mention de cet article qui commente les
problèmes des pays africains.

DIVERS

"LE CONSOMMATEUR PROFITE-T-IL DU MARCHÉ COMMUN ?" - "Au Travail !"
(C.S.C.-Belgique), n° 29 du 18.7.1964, page 5.

L'article reprend la partie de l'allocution de M. Hallstein présentant
le VIIème rapport général de la C.E.E. au Parlement européen, qui a traité
des répercussions du développement de l'intégration économique sur les
consommateurs.

Sur la même page, le journal signale que la Commission de la C.E.E.
organisera, à Bruxelles, du 16 au 20 novembre prochain, une colloque sur
la formation professionnelle.

"PROBLEME EINER EUROPÄISCHEN WIRTSCHAFTSVERFASSUNG" (Problèmes d'une
construction économique européenne), par Ghy - "Die Quelle" (D.G.B.-Alle-
magne), n° 8/64, pages 350 et 351.

L'article donne un bref aperçu des journées internationales de l'Académie des sciences sociales à Dortmund. On y notait des exposés faits par : le professeur Müller-Armack, Köln, sur le thème "Europe - notre tâche"; le Dr. H. ter Heide, Pays-Bas, sur "Les problèmes de la politique à moyen terme de la C.E.E."; M. G. Einert, Iserlohn-Allemagne, sur "La politique économique de la France et la C.E.E."; le Dr R. Zimmermann de Vienne, sur "l'A.E.L.E. et la C.E.E. - la politique économique de l'Autriche et le Marché commun"; le professeur Kitziner, Oxford, sur "La Grande-Bretagne et l'Europe après Bruxelles"; le professeur E. Böttcher, Münster, sur "Les efforts d'intégration du bloc oriental et leurs conséquences pour la C.E.E. et l'économie mondiale".

Les deux derniers conférenciers étaient le Dr H. Zigan, Düsseldorf, représentant des Syndicats du patronat allemand, et le Dr Markmann du D.G.B.

"OMZETBELASTINGVOORSTELLEN EUROPESE COMMISSIE MOEILIJK AANVAARDBAAR"
(Les propositions de la Commission européenne concernant la taxe sur les chiffres d'affaires sont difficilement acceptables) - "Kabo Post" (N.K.V.-Pays-Bas), n° 12 du 26.6.1964, page 92.

Le journal reprend la partie du discours de M. Middelhuis, président du N.K.V., prononcé devant le Conseil confédéral, partie consacrée aux problèmes européens.

M. Middelhuis déclare que le N.K.V. croit que la proposition de la Commission européenne au Conseil de ministres d'adopter un système de taxe sur les chiffres d'affaires qui serait levée seulement sur la valeur ajoutée aux divers stades de production et de distribution, est difficilement acceptable étant donné les conséquences financières. M. Middelhuis attire encore l'attention sur les effets sociaux du système proposé.

V. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

C.E.E.

VIÈME RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE MONETAIRE (Bruxelles, 15 avril 1964) - 1018/1/IV/1964/5, Services des publications des Communautés européennes - édité en français, allemand, italien et néerlandais.

Ce rapport présente un aperçu de l'activité du Comité monétaire de la C.E.E. pendant l'année 1963. Au sommaire : considérations générales sur la coordination des politiques monétaires; examen de la situation interne et externe des Etats membres.

RESULTATS DE L'ENQUETE DE CONJONCTURE AUPRES DES CHEFS D'ENTREPRISE DE LA COMMUNAUTE, juin 1964 - 806E/1+3/VI/1964/5, Services des publications des Communautés européennes - édité en français-italien, allemand-néerlandais et français-anglais. Prix de vente : 35 FB.

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE, rapport trimestriel, juin 1964 - 2001/1/VI/1964/5, Services des publications des Communautés européennes, édité en français, allemand, italien et néerlandais. Prix de vente : 100 FB.

Rapport publié par la Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission de la C.E.E.

L'AIDE ALIMENTAIRE DE LA C.E.E. AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, Problèmes posés et possibilités réelles (1964, 233 pages) - 8102, édité en français, allemand, italien et néerlandais; anglais en préparation. Etude "Série agriculture" n° 14. Prix de vente 240 FB.

Cette étude qui vient d'être achevée, a été effectuée par un groupe d'experts à la demande de la Direction générale de l'agriculture de la Communauté économique européenne. Le groupe était constitué par les professeurs M. Cepede (Institut national agronomique, Paris), A. Maugini (Institut agronomique pour l'outre-mer, Florence) et H. Wilbrandt (Institut pour l'agriculture étrangère, Université de Berlin). Le Dr A. Kruse-Rodenacker (Université de Berlin) a été chargé du rapport.

L'objectif principal de cette étude est de fournir des données objectives permettant d'évaluer les possibilités réelles d'écoulement de produits agricoles sous forme d'aide, compte tenu des différents aspects du problème, d'en connaître les limites et de disposer de tous les éléments nécessaires pour replacer cette forme d'aide spécifique dans son contexte général d'aide au développement économique des pays intéressés.

Sur base d'une série d'études régionales, il a été possible de rédiger un rapport général dont une première partie est consacrée aux besoins en denrées alimentaires des pays en voie de développement et la seconde aux problèmes relatifs à la fourniture de produits agricoles à ces mêmes pays.

REPertoire DES ORGANISATIONS AGRICOLES NON GOUVERNEMENTALES GROUPEES DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE, troisième mise à jour 1964 - 8066 - édition à feuillets mobiles, édité en français, allemand, italien et néerlandais. Prix : ouvrages de base + mise à jour FB 150 - FF 15.

Cette troisième mise à jour comporte les modifications survenues dans les organisations existantes et l'inclusion d'organisations groupées à l'échelon de la C.E.E. nouvellement créées. Elle paraîtra annuellement et sera adressée régulièrement et à titre gratuit à tout acquéreur d'un répertoire ayant retourné le talon de la carte annexée à ce dernier. Les commandes de ce répertoire doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués au dos de la couverture.

IIIème RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN OEUVRE DES REGLEMENTS CONCERNANT LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS, janvier-décembre 1961 - 1964 138 pages - 1016*/1/XI/1963/5, Services des publications des Communautés européennes - édité en français, allemand, italien et néerlandais. Prix de vente : 120 FB.

La Commission administrative pour la sécurité sociale des travailleurs migrants de la C.E.E., instituée en vertu des articles 43 et 44 du règlement n° 3 du Conseil, vient de publier le troisième rapport annuel sur son activité et la mise en oeuvre des règlements n° 3 et 4 du Conseil concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants.

Ce rapport annuel couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 1961 et contient notamment des indications sur l'activité de la commission administrative, de sa commission de vérification des comptes et ses divers groupes de travail; il indique également la composition des deux commissions visées ci-dessus, et les participants aux autres travaux pendant la période considérée.

Le rapport donne des détails sur les décisions et recommandations prises par la commission administrative pendant cette période et sur d'autres questions examinées par celle-ci. En outre, le rapport fournit des détails sur l'application des règlements n° 3 et n° 4 du Conseil dans les Etats membres, ainsi que sur les activités de la Commission de la C.E.E. en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants.

En annexe, le rapport contient un relevé des faits importants intervenus entre le 1er janvier 1961 et la rédaction finale de ce rapport. Des données statistiques sur l'application des règlements n° 3 et n° 4 du Conseil dans les Etats membres sont jointes également en annexe.

LES PROBLEMES DE MAIN-D'OEUVRE DANS LA COMMUNAUTE EN 1964, avril 1964
8113⁸/1/V/1964/5, Services des publications des Communautés européennes
édité en français, allemand, italien et néerlandais. Prix de vente : 60 FB.

Ce rapport, le Vème de la série, examine l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté, donne un aperçu de ses tendances générales et des facteurs qui la déterminent et décrit les faits saillants concernant la situation de la main-d'oeuvre par pays, par profession et par région. En outre, il s'attache à définir les perspectives d'emploi pour les mois à venir et fournit des estimations prévisionnelles pour 1964 des besoins et des disponibilités en main-d'oeuvre; enfin, il suggère certains moyens de favoriser à la fois l'expansion économique et une meilleure occupation des travailleurs.

COLLOQUE SUR LA POLITIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX - BESOINS
8111/1/IV/1964/5, Services des publications des Communautés européennes -
Edité en français, allemand, italien et néerlandais. Gratuit.

Cette brochure reproduit les discours prononcés par le professeur L. Levi Sandri, président du groupe des affaires sociales de la Communauté économique européenne, lors du colloque sur la politique des logements sociaux - besoins, qui s'est tenu à Bruxelles, du 16 au 19 décembre 1963.

C.E.C.A.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES DU CHARBON ET DE L'ACIER DE LA COMMUNAUTE - Rapport sur l'enquête 1963 situation au 1er janvier 1964 - juillet 1964 - 3493/2/64/1, Services des publications des Communautés européennes - édité en français, allemand, italien, néerlandais et anglais.
Prix de vente : 100 FB.

Comme les années précédentes, la Haute Autorité de la C.E.C.A. a mené une enquête sur les investissements passés et futurs des entreprises de la Communauté, et sur leur incidence prévisible sur les possibilités de production; cette publication donne les résultats de cette enquête.

EURATOM

SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOMIQUE, par H. Michaelis - EUR 1887, édité en français et allemand. Prix de vente : 200 FB.

PARLEMENT EUROPEEN

ANNUAIRE 1963-1964 (2 volumes), Luxembourg, juin 1964 - (3458/2/64/2)
(1) édité en français, allemand, italien et néerlandais.

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SALAIRES C.E.E. 1961 - Statistiques sociales, n° 2/1964 - 3484/1-2/64/8
deux éditions bilingues : français-allemand et italien-néerlandais.

Ce numéro des Statistiques sociales présente les résultats de la 3ème enquête sur les salaires, portant sur treize nouvelles branches d'industrie et relatives à l'année 1963. La publication comprend deux parties : la 1ère est consacrée à l'analyse des charges salariales des ouvriers et des employés; la 2ème traite des revenus des ouvriers.

DIVERS

"LE PARLEMENT EUROPÉEN", par Henri Manzanares, Editions Berger-Levrault, Paris, 1964, 1 volume, 320 pages.

Dans cet ouvrage, préfacé par M. P.O. Lapie, membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. H. Manzanares, docteur en droit et fonctionnaire européen, retrace l'histoire du Parlement européen qui joue déjà et jouera sans doute de plus en plus à l'avenir un rôle capital dans le processus d'intégration de l'Europe. L'ouvrage comporte deux parties : l'organisation du Parlement européen; les compétences. Il contient une abondante bibliographie.

"GUIDE PRATIQUE DU MARCHÉ COMMUN", Direction R. du Page, Editions Relations-Propagande, Paris 1964, 347 pages. Comité d'action et d'expansion économiques.

Cet ouvrage comporte quelques rubriques éminemment pratiques telles qu'une chronologie du Marché commun, un commentaire des textes du Traité, un "Who's who" des Institutions européennes des Six, une liste des organisations professionnelles et interprofessionnelles du Marché commun, etc...

"BIBLIOGRAPHIE EUROPÉENNE / EUROPEAN BIBLIOGRAPHY" par Paklons. L.L. Collège d'Europe de Bruges, Editions de Tempel, Bruges 1964, 1 volume, 218 pages.

Ce travail, de portée générale, se limite exclusivement aux ouvrages que possède la bibliothèque du Collège d'Europe de Bruges. Or, comme cette bibliothèque, constituée dans un but pratique d'enseignements depuis une quinzaine d'années, est elle-même très riche, c'est une bibliographie d'un très grand intérêt pratique qui nous est fournie.

Elle porte à la fois sur les livres de fond, sur les articles édités en tiré-à-part, et aussi sur de très nombreuses brochures.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

4003/1/X/1964/5